

Relations entre l'Union Européenne et la Chine

2005/2161(INI) - 07/09/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 351 voix pour, 48 contre et 160 abstentions le rapport d'initiative de M. Bastiaan **BELDER** (IND/DEM, NL), le Parlement européen approuve dans ses grandes lignes la position de sa commission des affaires étrangères et déplore la politique de la Chine envers Taïwan et le Tibet ainsi que les **questions de droits de l'homme** concernant la peine de mort, les camps de travail forcé, la liberté religieuse, celle de la presse et la censure d'Internet. Dans sa résolution, le Parlement, qui intervient à la veille d'un Sommet de haut niveau entre l'Union et la Chine (9 septembre à Helsinki), se dit profondément préoccupé par le fait que la pratique de la torture demeure très répandue en Chine, et condamne en particulier l'existence de camps de travail "*laogai*" sur tout le territoire du pays.

Sur le plan politique, le Parlement invite la Chine à supprimer la peine de mort, et à s'abstenir d'intimider, de réprimer ou d'incarcérer les défenseurs de la liberté de parole. Par ailleurs, le Parlement fait part de son inquiétude concernant les rapports récents faisant état d'abus sérieux en matière de droits de l'homme dans les régions tibétaines de la Chine.

En matière de relations internationales, le Parlement estime que l'UE ne devrait pas lever l'embargo sur les armes tant qu'un code de conduite contraignant ne régit pas les exportations d'armes et tant que la situation en matière de droits de l'homme n'a pas été réglée. Il critique également le comportement provocateur de la Chine concernant Taïwan et le Japon et demande au gouvernement chinois de prendre une "*prise de position ferme*" sur la crise nucléaire iranienne. Á la faveur d'un amendement ADLE approuvé en Plénière, le Parlement mentionne également "*la souveraineté et de l'intégrité territoriales de Taïwan*"

Sur le plan économique, les autorités chinoises sont invitées à améliorer la protection des droits de la propriété intellectuelle. La Commission, quant à elle, devrait exercer une pression politique et économique en vue d'obtenir une flexibilité du taux de change de la monnaie chinoise, qui est chevillée à un taux artificiellement bas.

Á noter que le groupe socialiste a décidé de s'abstenir lors du vote du rapport en Plénière - malgré le soutien apporté aux aspects concernant les droits de l'homme - en raison de l'adoption d'un amendement précisant que "*l'acceptation du principe d'une seule Chine constitue la base du respect d'une solution pacifique au problème de Taïwan*". Hannes **SWOBODA** (PSE, AT) a expliqué que son groupe souhaitait mentionner, au contraire, le principe d'"*un pays, deux systèmes*".